

La liste d'ancienneté deviendra officielle après le délai d'affichage de 60 jours
prévu à la convention collective

Remplir la partie « A » et faire parvenir le formulaire au Service de la rémunération et avantages sociaux au 85, rue Bellehumeur, suite 150 ou par courriel à l'adresse suivante : CISSSO_Dot_rem_av_sociaux@ssss.gouv.qc.ca

Pour les personnes salariées à temps partiel, veuillez consulter les articles suivants :

- Art. 12.05 de la convention collective de la FIQ (catégorie 1)
- Art. 12.06 de la convention collective de la CSN-FSSS (catégorie 2 et 3)
- Art. 13.03 de la convention collective de l'APTS (catégorie 4)

[Conventions collectives 2021-2023 - Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux \(CPNSSS\) \(gouv.qc.ca\)](#)

PARTIE A

Nom : _____ Prénom : _____ N° matricule : _____

Titre d'emploi : _____ Syndicat : _____

Statut : Temps complet Temps partiel Temporaire occasionnel

Ancienneté selon la liste : An (s) : _____ Jours : _____

Motif de la demande : _____

Signature : _____ Date : _____

RÉPONSE DU REPRÉSENTANT RH

Ancienneté : Ans : _____ Jours : _____

Commentaire : _____

Signature : _____ Date : _____